

Réunion du 15 avril 2021 à 17h à Juvigny
Convocation du 09 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 avril 2021 à 17h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

Etaient présents,

Mmes MM. ADDA Françoise, ALLEAUME Philippe, AVRIL Guy, BEAUCHEF Régis, BLOUET Jean-Pierre, BOULENT Daniel, BOURREE Marie-France, BRETON Dominique, CANU Emmanuel, CHEVALIER Manuela, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse, DUBREUIL Benoît, DREUX-COUSIN Virginie, DUREUIL Brigitte, GAINON Loïc, GRANDIN Philippe, HAIRIE François, JARRY Sylvain, LERAY Christophe, LERIVRAIN Bernard, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaïne, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique, PETITJEAN Olivier, RABLINEAU Jeannine, ROULLEAUX Éric, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe

Présents par procuration : Mmes. MM BOUVIER- WITTER Françoise (pouvoir à Mme LETELLIER Gislaïne), DUMAINE Chantal (pouvoir à M. Philippe TURCAN), EUVELINE Jacques (pouvoir à M. DARGENT Michel), MARTEAU Mildred (pouvoir à M. PETITJEAN Olivier), ROETZINGER Claudine (pouvoir à M. BRETON Dominique)

Secrétaire de séance : M. BOULENT Daniel

1	FINANCES
----------	-----------------

1.1 AFFECTATION DU RESULTAT (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

M. le Président explique que suite à l'approbation des comptes administratifs 2020 du 25 février 2021, il est demandé au Conseil de délibérer sur l'affectation de l'excédent de résultat des différents budgets, après couverture obligatoire du déficit d'investissement conformément aux règles de la comptabilité publique.

Après étude de la commission des finances, réunie le 13 avril 2021, il est proposé au conseil les affectations suivantes :

Budget		Excédent de fonctionnement. au 31/12/20	Affectation proposée	
			Article 1068	Article 002
ATELIER BESNIER	99008	29 016,91	2 025,31	26 991,60
ATELIER LE BAS BOURG JUVIGNY	99009	6 039,45	6 039,45	0,00
SPANC	99100	9 573,46	0,00	9 573,46
Centre Pleine Nature de Torchamp	99200	16 580,04	0,00	16 580,04
CCAP	99000	2 809 953,63	33 618,37	2 776 335,26

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- adopte l'affectation de l'excédent de résultat des différents budgets ci-dessus

1.2 VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

M. le Président explique que les prévisions budgétaires ont été faites sur des taux identiques à 2020 avec une période de lissage de 12 années.

Taxe	Bases prévisionnelles 2021	Taux	Montants attendus
Taxe sur le foncier bâti	13 189 000	8,67%	1 143 045
Taxe sur le foncier non bâti	2 203 000	12,63%	278 264
Cotisation Foncière des Entreprises	3 235 000	18,44%	596 697

Il précise que les dotations s'élèvent à 774 961€, soit une baisse de 1 582€ par rapport à 2020.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

-vote les taux de fiscalité directe dans les conditions présentées ci-dessus

1.3 VOTE DES TAUX DE LA TEOM

M. le Président propose des taux identiques à 2020. Il évoque la hausse des prix sur les marchés d'enlèvements des ordures ménagères (25% à 50%). Par conséquent, la question de l'augmentation du taux se posera dans les années à venir. A cela s'ajoute les travaux d'investissements pour l'optimisation des déchetteries. Il rajoute que le regroupement Véolia-Suez ne facilite pas les choses pour la maîtrise des coûts du marché.

T.E.O.M.	Taux
Zone unique	11.35%

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

-vote les taux de la TEOM dans les conditions présentées ci-dessus

1.4 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission finances s'est réunie le 13 avril 2021 pour examiner les demandes de subventions aux associations pour l'année 2021 et propose les subventions figurant en annexe du PV.

Mme Chevalier demande ce qu'il en est pour les Andaineries. M. Le Président répond que le festival est annulé mais que l'association a eu des dépenses cette année c'est pour cette raison que la CDC lui attribue une subvention, qui est nettement inférieure à celle versée habituellement.

Mme Chevalier demande des précisions sur l'APE : il s'agit de l'association Parent éducateur, la participation de la CDC est liée au service commun scolaire

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- valide les montants des subventions aux associations à verser pour l'année 2021.

- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes et à signer les conventions correspondantes ainsi que toutes les pièces et actes correspondants.

1.5 AUTORISATION DE PROGRAMMES

M. le Président explique que suite aux délibérations n° 2019-02-08 du 28/02/2019 acceptant le principe du projet d'aménagement du quartier de la gare de Bagnoles de l'Orne, n° 2019-03-19 du 21/03/2019 autorisant la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage, n°2020-02-15 du 27 février 2020 autorisant la signature de l'avenant n°1, n°2021-03-17 du 25

mars 2021 autorisant la signature de l'avenant n°2, il convient de réactualiser l'autorisation de programme adoptée par la délibération n° 2019-04-05 du 18 avril 2019 et de prévoir les crédits de paiement 2021.

Il est proposé d'inscrire les crédits de paiement suivants pour l'année 2021 : 739 339€

Actualisation Autorisation de programme aménagement quartier de la gare de Bagnoles de l'Orne Normandie

Autorisation de programme	Crédits de paiement	
	2 789 483€	2019
	2020	0€
	2021	739 339€
	2022	643 083€
	2023	613 626€
	2024	567 469€
	2025	223 774€
	2026	2 191€

M. le Président précise que les montants sont inscrits en TTC et hors subventions qui seront perçues pour le projet.

A l'unanimité, le conseil :

- adopte l'actualisation de l'autorisation de programme pour l'aménagement du quartier de la gare de Bagnoles de l'Orne Normandie
- inscrit l'autorisation de programme pour l'aménagement du quartier de la gare de Bagnoles de l'Orne Normandie en annexe du Budget Primitif et à inscrire le montant de 739 339€ pour l'année 2021.

1.6 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

M. le vice-président en charge du budget présente de manière détaillée les différents budgets par section, étudiés par la commission des finances le 13 avril 2021.

Budget	Fonctionnement	Investissement
99004 ZAI LDC	104 810,06 €	170 740,53 €
99005 ZAI JUVIGNY	7 510,00 €	0,00 €
99011 ZAE LA CHEVROLIERE	488 706,83 €	201 607,83 €
99012 ZAE AGRIPOLE CEAUCE	230 395,91 €	127 528,91 €
99013 ZAE LA TRAPPE	0,00 €	0,00 €
99007 ATELIER ZAI LA CHAPELLE	39 155,91 €	25 145,91 €
99008 ATELIER BESNIER	36 131,31 €	31 823,80 €
99009 ATELIER LE BAS BOURG	38 632,73 €	42 962,18 €
99010 ATELIER ZAI JUVIGNY	9 410,00 €	521 560,67 € <i>comprenant restes à réaliser</i>
99100 SPANC	105 573,46 €	2 512,50 €
99200 CENTRE PLEINE NATURE TORCHAMP	282 810,56 €	515 546,23 €
99000 CCAP	13 710 436,29 €	7 418 390,16 € <i>comprenant restes à réaliser</i>

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve le budget primitif 2020 de la CC Andaine Passais ainsi que ces budgets annexes.

1.7 CONTINGENTS D'AIDE SOCIALE : REVERSEMENTS AUX COMMUNES

M. le vice-président explique que conformément au BP 2021, il est proposé de reverser les ex contingents d'aide sociale à toutes les communes de la CC Andaine-Passais, soit 47 023.91 € aux communes de l'ex CdC du Bocage de Passais (50 % du montant versé en 2013) et 204 525 € aux communes de l'ex CdC du Pays d'Andaine, soit un total de 251 548.91 €, répartis de la façon suivante :

Ex CdC Pays d'Andaine	Montants 2021	Ex CdC Bocage Passais	Montants 2021
La Baroche	16 058,00	Ceaucé	10 008,75
Beaulandais	5 292,00	L'Epinay le Comte	1 983,09
La Chapelle d'Andaine	77 687,00	Mantilly	6 477,53
Geneslay	5 940,00	Passais la Conception	8 504,28
Haleine	19 133,00	Saint Fraimbault	6 289,08
Juvigny sous Andaine	33 580,00	Saint Mars d'Egrenne	5 653,93
Loré	5 294,00	Saint Roch sur Egrenne	2 251,27
Lucé	3 799,00	Saint Siméon	3 343,06
Perrou	16 430,00	Torchamp	2 512,92
St Denis de Villenette	3 868,00	Total	47 023,91
Sept-Forges	9 434,00		
Tessé Froulay	8 010,00		
Total	204 525,00		

Soit un montant pour les communes nouvelles ainsi réparti :

- Juvigny Val d'Andaine = 77 325 €
- Rives d'Andaine = 102 760 €
- Passais Villages = 13 830.43 €

Mme Bourrée tient à souligner le problème de la non augmentation du % de remboursement du contingent. Normalement, suite à la réunion de la commission finances du 13 avril, celui-ci devrait être à 75% et non à 50%. M. le Président explique qu'il n'est pas possible de modifier le BP. Toutefois, il s'engage à effectuer une décision modificative dans l'année afin d'augmenter le % de remboursement. M. PetitJean propose de passer à 100% de remboursement comme pour les autres communes et d'adopter une décision modificative en ce sens. M. le Président valide la proposition.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- valide le montant des reversements aux communes des ex contingents d'aide sociale pour l'année 2021 tel qu'indiqué ci-dessus.

2 QUESTIONS DIVERSES

Réunion du bureau communautaire le 22 avril à 18H00 à Juvigny

Le secrétaire de séance

Daniel BOULENT



Le Président

Sylvain JARRY



